

## **Baptêmes de nègres en France**

*Pierre Bardin*

Pour montrer leur aisance exotique, nombre de planteurs arrivant en France, amenaient avec eux une domesticité noire, esclave ou libre, après avoir rempli les différentes obligations contenues dans la « Déclaration du Roi concernant les nègres et les esclaves » d'abord celle d'octobre 1716 puis celle de décembre 1738. Parmi les obligations justifiant leur autorisation d'amener des esclaves, étaient retenues la volonté de leur apprendre un métier, avant de les renvoyer aux îles appliquer leurs connaissances, mais surtout de les « fortifier davantage dans la Religion... ». Cette formule faisait sourire bien des esprits critiques, faisant remarquer que la religion pouvait être enseignée aux îles, où les curés, jésuites et dominicains entre autres, ne manquaient pas.

Le baptême était évidemment la touche finale de cette instruction. Reçu aux îles dès la naissance, il était obtenu plus tard pour ceux amenés par le bateau négrier. Pour certains, venus en France avec leur maître, cet acte était obligatoire, l'Eglise étant très sourcilleuse sur ce sujet. Nombre d'églises du royaume ont enregistré ces baptêmes souvent appliqués à de très jeunes enfants, quelquefois nés en France.

Ainsi sur la paroisse de Larreule (Hautes-Pyrénées, 65) :

*« L'an mil sept cent quatre vingt sept et le onzième avril est née dans la présente paroisse et a été baptisée le treize du même mois une fille naturelle à la nommée Olive, négresse de Mr de Navailles-Bonna et de père inconnu, à laquelle on a donné le nom de Jeanne. Le parrain a été Jean Planté, tailleur d'habits, et la marraine Jeanne Mauvand, son épouse, habitant aud. lieu de Larreule. Non signé pour ne le savoir de ce requis. Signé Foyonnés, Curé. » <sup>1</sup>*

La famille de Navailles-Bonna possédait deux importantes habitations caféières à Saint-Domingue appartenant à deux frères, Jean-Baptiste et Joseph, tous deux natifs de Larreule. Ces habitations, situées l'une sur l'Artibonite et l'autre au Montrouy, faisaient travailler plus de 150 esclaves. Sur cette paroisse de Larreule vivait également, en 1765, Jean François Navères, procureur à Saint-Marc, île de Saint-Domingue, qui par testament accordait la liberté à son nègre esclave Joseph dit Mentor, qu'il avait ramené avec lui. Ce dernier pourrait-il être le père de Jeanne ? A ce jour la question est sans réponse.

A Paris, le 15 février 1785, on vient déposer chez le notaire Guillaume un extrait des registres de la paroisse Notre Dame de la ville de Nantes :

*« Le 10 juillet 1773, M. Bouchaud, élève commissaire de la marine, présente un nègre et une négresse de Bengale, âgés d'environ 9 ans, assurant qu'ils n'ont point été baptisés. Nous, L.D. Lagrange, chanoine recteur de N.D., leur avons administré le sacrement de baptême après les avoir instruits. Le nègre a reçu le nom de Marie François Sébastien, ayant pour parrain Jean Rousselet, marraine Jeanne Petit. La*

---

<sup>1</sup> Registre de la paroisse de Larreule (H.P. 65700). Acte trouvé par Mme Patricia Larcade, spécialiste des familles de Gascogne.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

*négresse a reçu le nom de Marie-Louise Jeanne. Parrain Jacques Bruneau, domestique. Marraine Jeanne Gérard. »*

De nombreux témoins signent avec Bouchaud et Bouchaud de la Forestrie, Adèle de Beliquet de Cahon, Bouchaud Desherettes, Freneau de la Templierie, Hemon de la Bourdonnais, Le Loup de Beaulieu.

Ces signatures des membres d'une société aisée, grâce au commerce avec les îles, montrent qu'elles rehaussent, par leur présence, l'importance que revêtait l'entrée dans la Chrétienté <sup>2</sup>.

Pourtant cette cérémonie n'est rien comparée à l'acte du baptême reçu par un nègre venu de la Guadeloupe, en 1733, en l'église Saint-André à Angoulême. A ma connaissance, c'est le seul baptême avec un tel cérémonial en France. Tout le clergé d'Angoulême est présent. Je l'avais simplement évoqué au cours de mes recherches sur la famille du Chevalier de Saint George <sup>3</sup>.

Le voici dans son intégralité :

*« Le dix neuf du mois de juillet mil sept cent trente trois, jour du troisième dimanche a été baptisé par moy sousygné commis à cet effet par Monseigneur l'Evêque et du consentement de Monsieur le curé, Jean François Auguste, nègre de nation de la coste de Juda, domestique de M<sup>re</sup> Jean François Cazaud, Con<sup>er</sup> au Parlement de Bordeaux, qui l'a emené des illes dans le dessein de l'y ramener, et a déclaré qu'il pourrait être âgé d'environ seize à dix sept ans. A été parein M<sup>re</sup> Jean Cazaud, prêtre chanoine de l'Eglise Cathédrale et maraine dame Marie Cazaud, femme de Mre Robert Bourée, Con<sup>er</sup> secrétaire du Roy, Maison Couronne de France et de ses finances, receveur des Tailles de l'El<sup>on</sup>, S<sup>gr</sup> de Ballegas, Villemant et autres lieux. Toutes les cérémonies prescrites en pareille occasion, parachevées, on entra le nouveau baptisé dans l'église vêtu d'une aube, et ayant sur la tête un amict <sup>4</sup>, tenant un cierge en main, précédé du clergé qui le conduisit à la table de l'autel en chantant le Tedeum en action de grâce. La grande messe fut ensuite célébrée par le sousygné à laquelle le nouveau baptisé assista et communia avec une dévotion qui ravit tous les spectateurs qui étaient en grand nombre, attirés tant à cause de la solennité de ce jour, dans cette église que par la rareté de cette cérémonie. Le sousygné qui a pourvu à son instruction, certiffie que jamais on ne put marquer plus d'empressement pour être uni au corps des fidèles que ce jeune prosélyte en a témoigné, montré plus de joye après avoir reçu le sceau sacré du chrétien, et donné plus d'assurance de vouloir vivre et mourir dans le sein de l'église.*

*Le soir, il assista à vêpres au côté gauche du célébrant, à genoux sur le pavé. Il ouit le sermon, accompagna le St Sacrement pendant la procession, et reçut au retour la bénédiction dans la posture la plus chrétienne et la plus édifiante, ce qui fit que*

---

<sup>2</sup> Minutier Central, Me Guillaume, MC/ET/CXI/363. Ces deux esclaves furent déclarés au greffe de la Table de Marbre de l'Amirauté à Paris. Voir les notices 608 et 609 du Dictionnaire des gens de couleur en France, Tome 1, Editions Droz, Direction Érick Noël.

<sup>3</sup> Pierre Bardin, Joseph de Saint George, le Chevalier Noir, Editions Guénégaud, rue de l'Odéon, Paris.

<sup>4</sup> L'amict est un linge blanc rectangulaire béni marqué d'une croix en son centre que le prêtre met sur ses épaules avant de célébrer la messe.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

*plusieurs personnes, même du premier rang, s'approchèrent de luy pour s'en recommander dans ses prières. »*

*Ont signé : J. Cazaud chanoine, R... curé de Ch. Anthonin, Albert curé de St Auzonne, Civadier curé de St Paul, Cazaud, prêtre, curé de Notre Dame de Beaulieu, Con<sup>er</sup> Clerc en la Sénéchaussée, siège principal... commis pour la cérémonie cy dessus, Pracerand, curé de St André.*

*Cazaud Con<sup>er</sup> au Parlement de Bordeaux, M. Cazaud, Marthe Bologne Cazaud .*

Au cours de cette pieuse et imposante cérémonie qui, dans l'assistance, a pu se poser la question morale de savoir comment un esclave devenu chrétien pouvait rester un « meuble » dans une succession, ainsi que le voulait son classement dans le fameux Code Noir. En poussant la réflexion, on aurait ainsi baptisé un fauteuil. Mais un fauteuil pourrait-il être chrétien ?

Que devint Jean-François Auguste ? Je n'ai pu le savoir. A-t-il été affranchi ? C'est probable. Il ne semble pas être retourné en Guadeloupe, ayant sans doute continué à servir M. de Cazaud, conseiller au Parlement de Bordeaux, qui avait épousé le 16 février 1724 à Bordeaux Marthe Catherine de Bologne, signataire au baptême, tante du Chevalier de Saint George.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)